SAINT-CHRISTOPHE-SUR-LE-NAIS

Deux ans après l'éboulement de la motte féodale, le riverain toujours en attente

5 min • Lucile AGERON



Des travaux ont été réalisés cet été par la mairie de Saint-Christophe, suite à une ordonnance du tribunal administratif saisi par le propriétaire du jardin dans lequel s'est effondrée la motte féodale. **Photo fournie au Petit Courrier**

Deux ans après l'éboulement du mur de soutènement, le propriétaire concerné s'inquiète. Malgré une décision du tribunal administratif, la mise en sécurité complète du coteau n'est pas encore actée.

Un an plus tard, rien n'avait bougé : le mur, dont la mairie en est la propriétaire, était toujours dans le même état, et un risque d'éboulement persistait. Le riverain a alors saisi le tribunal administratif d'Orléans le 20 décembre 2025.

Il y a quelques mois, le juge des référés du tribunal administratif d'Orléans a sommé la commune de procéder à **« l'évacuation des gravats et terres éboulés présents sur la propriété des requérants »** et à **« la mise en sécurité du talus »** dans un délai de deux mois : la commune avait donc jusqu'à début juillet 2026 pour s'y conformer.

Le magistrat confirmait aussi que compte tenu de **« l'instabilité résiduelle du talus »**, **« la présence d'un surplomb de terres meubles désolidarisé du massif »** et **« la vétusté des maçonneries environnantes, des risques d'éboulement supplémentaires »** persistaient.

Aujourd'hui, qu'en est-il ? Le propriétaire des lieux fait savoir que les gravats ont bien été enlevés. Mais pour la mise en sécurité, il est encore dans l'attente. **« Des travaux ont été réalisés sur la motte au cours des mois de juillet et août 2026. À notre constat, ces travaux ont sensiblement modifié le profil du coteau, avec un décaissement important de la masse de terre et une**

mise à nu de certaines parties du terrain. Le site présente aujourd'hui un aspect sensiblement différent de celui qu'il avait auparavant », souligne-t-il.

Pour rappel, le site comprend notamment les vestiges d'un ancien donjon médiéval ainsi qu'une butte traditionnellement identifiée comme une motte féodale. Il se trouve par ailleurs dans un environnement patrimonial sensible, à proximité de l'église de Saint-Christophe, classée au titre des Monuments historiques. La propriété privée concernée, située directement en contrebas, bénéficie également du label de la Fondation du patrimoine.

Le propriétaire s'interroge sur le comportement du terrain à l'approche de l'hiver notamment en cas de fortes pluies. Il a sollicité l'UDAP (Unité départementale de l'architecture et du patrimoine) qui, dans un rapport de 2025, avait notamment formulé des préconisations concernant les interventions à ne pas réaliser sur la motte, dont l'écrêtement ou le décaissement.

Dans un courrier qu'il a reçu fin septembre, l'architecte des Bâtiments de France lui confirme que le dossier a retenu l'attention de ses services. **« Il indique notamment que le sujet est complexe et que les différents acteurs concernés travaillent actuellement, chacun dans leur domaine de compétence, à la sécurisation du coteau et à la préservation de sa matière patrimoniale. »**

Thierry Massat, conservateur du Patrimoine Archéologie à la DRAC d'Indre-et-Loire lui indiquait à la même période qu'au **« vu de l'ampleur des désordres produit par le décaissement de la motte, la sécurisation va nécessairement se faire en deux temps. Le premier, rapide, visant à stabiliser le coteau mis à nu avant le retour des pluies hivernales. […] En revanche lors d'une seconde étape ultérieure qui visera à stabiliser les autres murs, nous veillerons à ce que ces travaux n'altèrent pas le patrimoine archéologique du site ou qu'à défaut, ils soient faits avec une intervention archéologique permettant la sauvegarde des données. »**

La mairie a fait intervenir un géomètre le 14 octobre pour mesurer l'emprise de la cave des particuliers, située sous la motte féodale. **« Depuis, nous n'avons pas eu de nouvelles. La mairie ne répond à aucun de nos courriers, je suis donc contraint de relancer régulièrement la municipalité sans obtenir la moindre réponse sur les suites concrètes qui seront données à cette situation »**, déplore cet habitant.

Il poursuit : **« Dans mon dernier courrier, j'ai notamment rappelé que, pour répondre pleinement aux exigences de l'ordonnance du tribunal administratif et assurer la stabilité du coteau, les travaux doivent également prévoir l'évacuation complète des gravats qui encombrent encore notre sentier en limite de propriété. À ce jour, nous n'avons toujours pas retrouvé la pleine jouissance de ce passage »**.

Aujourd'hui, il souhaite qu'un dialogue soit établi avec la mairie. **« Je ne cherche pas à mettre de l'huile sur le feu, je veux juste que ça avance ! À ce jour, nous n'avons donc ni réponse à nos courriers, ni calendrier précis des travaux, ni visibilité sur le projet global de la mairie pour ce site. Nous attendons également des garanties concrètes quant à la préservation de l'intégrité de notre cave, au rétablissement de l'usage complet de notre**

sentier et au respect du caractère historique et patrimonial de la motte féodale. »

Il termine : **« Au-delà de la réalisation des travaux, nous souhaitons simplement obtenir des réponses claires de la municipalité et savoir quand cette situation, qui perdure malgré l'ordonnance du tribunal administratif, sera enfin réglée. Nous demandons que les travaux nécessaires soient engagés sans nouveau retard, dans le respect des décisions de justice, de la sécurité des lieux, de nos droits de propriété et de la préservation de ce patrimoine historique. »**

Contacté, le maire de la commune n'a pas répondu à nos sollicitations.



Voici à quoi ressemblait le site en 2017. **Photo fournie au Petit Courrier**